



Conseil Communautaire
14 décembre 2017
Tavaux – 18h30

DÉLIBÉRATION

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 58
Nombre de procurations : 14
Nombre de votants : 72
Date de la convocation : 07 décembre 2017
Date de publication : 22 décembre 2017

GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 – 39109 DOLE CEDEX
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

N°GD 142/17

Objet

Aire de covoiturage de
Choisey – Convention APRR
et financement

Secrétaire de séance

Maurice HOFFMANN

Rapporteur :

Gérard FERNOUX-COUTENET

Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) :

JL Bouchard, D. Bernardin, JM. Mignot, B. Guerrin, B. Chevaux suppléé par C. Clairotte, JC Robert, R. Pouthier, B. Negrello suppléé par C. Bardoux, G. Fumey, O. Meugin, D. Michaud, P. Verne, P. Blanchet, R. Foret, JC Lab, G. Chauchefoin, A. Albertini, C. Crétet, M. Giniès, C. Bourgeois-République, S. Champanhet, I. Delaine, A. Douzenel, T. Druet, JP. Fichère, JB. Gagnoux, I. Girod, A. Hamdaoui, N. Jeannet, P. Jobez, I. Mangin, S. Marchand, C. Nonnotte-Bouton, J. Péchinot, H. Prat, JL. Croiserat, F. Macard, L. Bernier, G. Jeannerod, J. Thurel, M. Henry, P. Jacquot, A. Courderot suppléé par M. Barbier, J. Dayet, D. Troncin, M. Jacquot suppléé par JS. Bernoux, D. Chevalier, D. Baudard, D. Pernin, G. Fernoux-Coutenet, J. Regard, M. Boué, JM. Daubigney, J. Drouhain, C. Hanrard, P. Tournier, M. Hoffmann, J. Lagnien.

Délégués absents ayant donné procuration :

M. Berthaud à S. Champanhet, JP Cuiet à C. Bourgeois-République, C. Demortier à S. Marchand, F. Dray à N. Jeannet, D. Germond à P. Jobez, J. Gruet à A. Douzenel, S. Hédin à L. Bernier, P. Jaboviste à C. Nonnotte-Bouton, S. Kayi à I. Mangin, JP Lefèvre à J. Péchinot, E. Schlegel à JB Gagnoux, JM Sermier à JP Fichère, JC. Wambst à A. Albertini, F. David à D. Bernardin.

Délégués absents non suppléés et non représentés :

G. Soldavini, F. Barthoulot, I. Voutquenne, S. Calinon, J. Lombard, A. Diebolt, C. Mathez, E. Saget, V. Chevriaux, C. François, G. Coutrot, R. Curly.

Dans le cadre de sa politique visant à développer les mobilités alternatives à l'autosolisme particulièrement dans les déplacements domicile-travail qui représentent une part importante des déplacements sur le territoire, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole met en place des actions pour développer la pratique du covoiturage. Ainsi elle va aménager une aire de covoiturage, à proximité immédiate de l'entrée d'autoroute de Choisey, sur un terrain classé au Domaine Public Autoroutier Concédé de l'Etat (DPAC), concédé à la société APRR.

Une convention entre APRR et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole précise les modalités et condition techniques, juridiques et financières de la réalisation de l'aire de covoiturage, les obligations respectives des parties ainsi que les modalités d'exploitation et de maintenance des aménagements après travaux et dans l'attente de la cession.

Elle indique notamment que :

- APRR autorise l'aménagement de l'aire de covoiturage sur le terrain identifié, terrain situé sur le DPAC qui sera dans un premier temps mis à disposition puis cédé à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole à l'issue des travaux,
- Les travaux seront réalisés par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole qui devra faire son affaire de toutes les autorisations administratives,
- Les travaux commenceront au premier trimestre 2018 et se termineront au plus tard fin 2018,
- les travaux devront se faire en parfaite collaboration avec APRR sans perturber le fonctionnement de la gare de péage et la circulation,
- La Communauté d'Agglomération assurera l'exploitation, la maintenance, l'entretien et la surveillance de l'aire et de ses équipements,
- APRR finance 50% du montant hors taxe des travaux, études et acquisition du terrain, dans une limite de 117 250€,

- La Communauté d'Agglomération s'engage à maintenir en service l'aire pour toute la durée de la convention de concession d'APRR (jusqu'au 30 novembre 2035) et à en ouvrir continuellement l'accès gratuitement aux usagers.

Le plan de financement prévisionnel de cet aménagement est le suivant :

	%	Montant
APRR	50%	117 250 €
FEDER	20%	46 900 €
A charge CAGD (€ HT)	30%	70 350 €
Total (travaux, maîtrise d'œuvre, acquisition terrain)	100%	234 500 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet d'aménagement d'une aire de covoiturage sur la Commune de Choisey ainsi que le plan de financement prévisionnel de l'opération,
- **APPROUVE** le projet de conventionnement avec APRR pour l'aménagement d'une aire de covoiturage sur la commune de Choisey,
- **SOLLICITE** la participation de tous les financeurs financiers potentiels au taux maximum,
- **AUTORISE** Monsieur le président à signer la convention avec APRR et tous les documents relatifs au financement de cette opération.

Fait à Tavaux,
Le 14 décembre 2017
Le Président, Jean-Pascal FICHÈRE,



Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle MR / Direction des Finances
- Pôle EMD / Direction des Transports
- Trésorerie Principale
- APRR